La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Avril 2008 • N°27 SPI - Journal

"Si nous n'agissons pas, l'Antarctique continuera à fondre de tristesse et ses larmes nous engloutiront à jamais". Luc Besson In Antarctica "Alerte sur la planète". Sébastien Copeland (2007)

Après le Nord-Pas de Calais, la région de Marseille — étang de Berre, le couloir rhodano-alpin, le Ministère chargé de l'environnement et du développement a choisi la façade rhénane, siège du SPPPI de Strasbourg-Kehl pour tenir un nouveau "Forum Inter-SPPPI".

Co-organisée avec la DRIRE Alsace, la manifestation programmée pour fin mai 2008 fut décidée suite au colloque du trentième anniversaire du SPPPI de Basse-Seine à Rouen en octobre 2007.

Les équipes d'animation des SPPPI en place dans la dizaine de régions concernées par des concentrations d'entreprises SEVESO, sont conviées, en concertation avec les services de l'Etat, à échanger sur leurs choix et stratégies de sensibilisation du public aux risques et d'anticipation de l'impact de pollutions industrielles sur la santé des populations.

Le Forum Inter-SPPPI de 2008 s'inscrit dans l'urgence d'intensifier la pratique d'un dialogue permanent entre la multitude d'acteurs et de partenaires dont l'après AZF en particulier et le Grenelle de l'environnement en général, ont révélé le caractère indispensable en ce début du XXIème siècle.

Puisse ce Forum de mai 2008, 40 ans après la proclamation à Strasbourg de la première

Charte européenne de l'eau (Conseil de l'Europe, 6 mai 1968) à la faveur de l'écoute réciproque, contribuer à la réalisation du souhait exprimé (le 29 juin dernier) par le Ministre Jean-Louis Borloo en ces termes : "en plaçant le développement durable au cœur des priorités, nous serons à la fois le Ministère de l'imagination et de la réalisation".

Le développement durable, articulant l'écologique,

l'économique et le socioculturel, à l'échelle de la planète comme à celle du territoire d'un SPPPI, permet à tout SPPPI d'afficher l'interdépendance généralisée des activités humaines associant notamment l'exploitation industrielle, l'urbanisation, la prévention de la santé.

Dans leur dimension humaine et qualitative, les SPPPI sont des Forums où la dynamique du développement durable, selon l'expression de Bernard Esambert¹, "amorce un processus de changement au travers duquel les besoins actuels, mais également les besoins futurs, orienteront l'exploitation des ressources, le choix des investissements, le développement technique et les changements institutionnels... au bénéfice de tous". Si le développement durable mobilise, la force des SPPPI est de lui avoir ouvert les portes en tant qu'instruments originaux et lieux de rencontre de ceux qui portent des certitudes, de ceux qui portent des interrogations, de ceux qui portent des contradictions.

Geschäftsführer und Vorsitzende der 15 SPPPI – Einrichtungen die in Siedlungsraümen mit hoher Industrie – und Bevölkerungsdichte ihre Kompetenzen ausüben sind Ende Mai in Strassburg zu einem inter-SPPPI Forum eingeladen.

So der Wunsch des pariser Umweltministeriums in Begleitung von der Regionalbehörde für Industrie, Forschung und Umwelt, die DRIRE Elsass.

Seit der Gründung der SPPPI, tagt dieses

Forum zum ersten Mal im Grossraum Strassburg-Kehl, am Rhein. Eines der Ziele dieser Veranstaltung ist das Sammeln von Erfahrungen, ortsbedingter Anstrengungen und konkretes Umsetzen verschiedener Vorschläge im Hinblick auf Umweltschutz im Zunsammenhang mit dem Risikomanagement industrieller Unternehmen und der Akzeptanzvariabilität der Bevölkerung. Es wird auch bedeutungsvoll sein feststellen zu können wie oft die Vorstellung der nachhaltigen Entwicklung Kräfte in Bewegung bringen kann.

Die SPPPI – Einrichtungen haben dem Begriff der Nachhaltigkeit frühzeitig die Türen geöffnet. Sie haben sich erwiesen als Treffpunkte mit der Eigenartigkeit der Zusammenkunft einer grossen Zahl von Umweltbesorgnisträgern, davon die einen voller Gewissheiten, andere voller Fragestellungen oder sogar voller Widersprüche.

Lothaire ZILLIOX Président du SPPPI

^{B. Esambert, "le développement durable : une clé pour le XXIème siècle", publié dans 12 questions d'actualité sur l'Environnement, à l'occasion du 25ème Anniversaire du Ministère de l'Environnement — Z'éditions, juin 1996.}

Die Rhein übergreifende Kommission in Gang gebracht

Am 28. November 2007 ist die Kommission für Rhein übergreifende Angelegenheiten unter dem Vorsitz von Frau Groß-Königs zum ersten Mal zusammengetreten. In dieser Sitzung wurden die behördlichen Genehmigungsverfahren von industriellen Vorhaben in Deutschland und Frankreich vorgestellt und miteinander verglichen.

Die Verfahren gehen zurück auf die Umsetzung von EU-Richtlinien, darunter die Richtlinie über die Umweltverträglichkeitsprüfung bei bestimmten öffentlichen und privaten Projekten sowie die Richtlinie über die integrierte Vermeidung und Verminderung der Umweltverschmutzung (96/61/EG).

In Frankreich ist das Verfahren durch die Gesetzgebung und die Bestimmungen zu den "Klassifizierten Anlagen" des Umweltschutz vorgegeben. In Deutschland sind jene Anlagen betroffen, die unter das Bundesimmissionsschutzgesetz fallen und in der 4. Verordnung aufgeführt sind.

Obwohl die Genehmigungsverfahren von denselben Vorgaben abgeleitet sind und zahlreiche Gemeinsamkeiten aufweisen, existieren in Bezug auf ihren Anwendungsbereich, im Ablauf und hinsichtlich ihrer Auswirkungen aber auch einige Unterschiede im Detail.

In Frankreich ist eine größere Zahl an Anlagen von der Genehmigungspflicht betroffen, als durch die EU-Richtlinie vorgegeben wurde. In beiden Ländern erstreckt sich die Information und Beteiligung der Öffentlichkeit über einen Zeitraum von mindestens

einem Monat. Während in Deutschland die Antragsunterlagen öffentlich ausgelegt werden, wird das Verfahren der Öffentlichkeitsbeteiligung in Frankreich von einem vom Verwaltungsgerichtspräsidenten eingesetzten Verfahrensbeauftragten ("Commissaire enquêteur") geleitet.

In beiden Ländern umfassen die Genehmigungen alle Umweltbereiche, sei es die Luftreinhaltung, den Gewässerschutz, den Lärmschutz oder die Abfallvermeidung. In Frankreich ist die Baugenehmigung hierin allerdings nicht enthalten. Diese ist Gegenstand eines eigenständigen Verfahrens.

Ebenso bestand für die deutschen und französischen Behördenvertreter in der Sitzung die Gelegenheit, sich über die seit 1982 umgesetzten Industrieprojekte auszutauschen. Informationsmöglichkeiten für die Bevölkerung zu beiden Seiten des Rheins existieren bereits seit 1996.

Commission "Actions transrhénanes" une première au SPPPI

La Commission "Actions transrhénanes" présidée par Madame Groß-Königs, s'est réunie pour la première fois le 28 novembre 2007. Cette réunion a été l'occasion d'une présentation et d'une comparaison des procédures d'autorisation administratives de projets industriels en Allemagne et en France.

Ces procédures résultent de la mise en application de directives européennes dont en particulier celle qui concerne les études d'impact de projets publics ou privés ainsi que celle qui est relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive IPPC).

En France ces procédures sont connues au travers de la législation et de la réglementation relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement. En Allemangne, elles concernent des installations qui relèvent de la loi "Bundesimmissionsschutzgesetz" et qui sont répertoriées dans sa 4ème Ordonnance d'application.

Bien que d'origine commune et ayant de très nombreux points communs, ces procédures comportent certaines différences

> sensibles dans leur champ d'application, dans leur déroulement et dans la portée effective des autorisations.

> En France, ces procédures concernent un nombre de type d'installations sensiblement plus élevé que celui retenu par les directives européennes. L'information du public s'étend sur une période d'au moins un mois dans les deux pays. Toutefois, en Allemagne, le dossier de demande est mis à disposition du public tandis qu'en France, l'enquête publique est pilotée par un Commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif.

Dans les deux pays, ces autorisations concernent tous les secteurs de l'environnement que ce soit la prévention de la pollution de l'air ou de l'eau, les émissions de bruits ou les conditions d'élimination des déchets. En France, elles ne valent toutefois pas permis de construire qui fait l'objet d'une procédure séparée.

District hydrographique Rhin Report partie & K.1.-1 vue d'ensemble

District hydrographique Rhin Report partie & K.1.-1 vue d'ensemble

District hydrographique Rhin Report partie & K.1.-1 vue d'ensemble

Sectur de travell

Rhin apprivat de Constance

Haus Rhin

Rouse Sectur de travell

Rhin apprivat de Constance

Haus Rhin

Rouse Sectur de travell

Rhin apprivat de Constance

Haus Rhin

Rhin apprivat de Constance

Haus Rhin

Rhin apprivat de Constance

Rhin apprivat de Constance

Rhin apprivat de Constance

Haus Rhin

Rhin apprivat de Constance

Rhin appri

Weitere Informationen unter
Pour en savoir plus, consulter les sites

www.conference-rhin-sup.org oder www.oberrheinkonferenz.org www.rp.baden-wuerttemberg.de Cette réunion a également été l'occasion d'informer de l'existence de consultations des autorités française et allemande entre elles sur des projets industriels depuis 1982. Depuis 1996, les possibilités d'information du public de la rive droite et de la rive gauche du Rhin existent.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux III-Nappe-Rhin

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux outils de planification pour une gestion équilibrée de la ressource en eau : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe les grandes orientations par bassin hydrographique et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui décline localement ces orientations.

Le SAGE est élaboré et suivi par une Commission locale de l'eau (CLE), composée pour moitié de représentants des élus locaux, pour un quart de représentants des usagers (acteurs économiques, associations, riverains, etc...), et pour le reste de représentants des services de l'Etat.

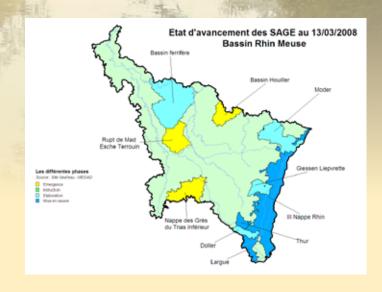
Doté d'une portée juridique, le SAGE est opposable à l'Administration : toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités locales, ainsi que les documents d'urbanisme (PLU, SCOT), doivent être compatibles avec le SAGE.

La région Alsace compte six SAGE, dont la moitié sont déjà approuvés par arrêté préfectoral. Lors de la réunion de la commission "Eau, sols et déchets" du SPPPI, le 18 décembre 2007, Delphine Rousset du Conseil Régional d'Alsace a présenté celui dont le territoire s'étend sur plus de 3500 km² et concerne 320 communes : le SAGE III-Nappe-Rhin.

Les quatre enjeux fondateurs du SAGE III-Nappe-Rhin

- la préservation de la nappe phréatique d'Alsace,
- la restauration des écosystèmes aquatiques,
- la gestion des débits (crues et étiages),
- la qualité des cours d'eau

se déclinent en orientations fondamentales qui sont elles-mêmes applicables sous forme de principes et programmes d'actions. Le SAGE III-Nappe-Rhin compte ainsi 230 mesures volontaires, contractuelles ou réglementaires, qui témoignent de la prise de conscience collective des enjeux que représente la nappe phréatique d'Alsace.



Une vingtaine de ces prescriptions concernent les industriels. Les services de l'Etat ne peuvent plus, par exemple, autoriser une nouvelle utilisation de solvants chlorés dans les activités artisanales ou industrielles dans les périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable. De même, sont limités et contrôlés les rejets de pollution dans les canaux (à l'exception du Grand Canal d'Alsace et du Rhin localisé) et les milieux stagnants (ports, darses, gravières, etc...).

La procédure de révision du SAGE III-Nappe-Rhin sera engagée en 2011.

"SAGE", ein Wasseranordnungs – und Wasserbewirtschaftungsplan für Oberflächengewässer und Grundwasser im Raum III-Rhein wurde von dem Regionalausschuss für die Nutzung und Verwaltung des Wassers (die "CLE") vorbereitet und durch den Erlass des Präfekten vom 17.01.2005 rechtsgültig erklärt.

Die CLE hat ein Betriebsprogramm in Gang gesetzt mit dem Ziel die originelle Grundwasserqualität am Oberrhein bis 2015 zu gewinnen.

Die Aktion betrifft vier Wasserverschmutzungursachen : Nitrat, Pestizide, Chlokohlenwasserstoffe, Chlorid.

• 23 septembre 2008 : Actions transrhénanes / Rheinübergreifende Angelegenheiten (16h15)

• 7 octobre 2008 : Prévention des risques / Risiken Verhütung (16h15)

• 17 juin et/und 14 octobre 2008 : Information et communication / Öffentliche Info.— Unternehmen (16h15)

Sur inscription

• 22 mai 2008 : Session "Formation sur les risques industriels" (14 h-18 h)

Sur invitation

déchets

• 29-30 mai 2008 : Forum Inter-SPPPI, DRIRE, MEDAD

• Diaporama/Conférence de M. Rémi Guillet sur la gestion des

- Diaporama/Présentation du SAGE III-nappe-Rhin par Mme Délphine Rousset
- Etude de synthèse/Qualité des sols - CUS - Rapport final (mise à jour 01.2008) Ph. Elsass, BRGM
- "La lettre des PPRT", n°2 Nov. 2007, DRIRE Alsace.

Secrétariat Laurence Morival

DRIRE Alsace I, rue Pierre Montet F-67082 Strasbourg Cedex Tél. 03 88 25 92 04 Fax. 03 88 36 98 13

E.mail:

laurence.morival@industrie.gouv.fr

Kontaktperson Kehl Siegfried Schneider

Stadtverwaltung Kehl Herderstraße 3 - D-77694 Kehl Tel. 07851/88-365 E-mail: s.schneider@stadt-kehl.de



Le 15 octobre 2007, le SPPPI participa à l'atelier "instaurer un environnement respectueux de la santé" de la démarche du Grenelle Environnement en Alsace.

BOUGEZ AVEC LE SPPPI!

Le 4 décembre 2007, quatre observateurs du SPPPI ont été sur le terrain (écoles et hôpital) lors de l'exercice de déclenchement du PPI à l'usine Lanxess Emulsion Rubber de La Wantzenau (site classé Seveso II).

Le 4 décembre 2007, la conférencedébat autour de l'invité du SPPPI M.Rémi Guillet, président du Comité de Pilotage du Plan National de Prévention des Déchets et Président de la commission Déchets et Propreté de l'ASTEE, a fait salle comble à la DRIRE Alsace. Deux professeurs du Lycée Le Corbusier, accompagnés d'une quinzaine d'élèves techniciens supérieurs ont contribué à l'animation des discussions sur la gestion des déchets, leur recyclage, l'activation énergétique ou encore l'impact sanitaire.

Le 18 décembre 2007, lors de la réunion de la Commission "Eau, sols et déchets", M. Philippe Elsass, Directeur du BRGM-SGR Alsace, a présenté les résultats de l'étude de synthèse de l'état des sols sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (cf rubrique "Documentations").



Pendant le trimestre hivernal,

- le SPPPI et sa capacité à créer chez tous les acteurs concernés une conscience raisonnée du danger et une vigilance durable ont été présentés respectivement au colloque CNRS-ULP "Sciences en Société au XXIème siècle", (Parlement européen, Strasbourg les 28 et 29/11/2007), aux étudiants de l'Institut Eco-Conseil (INSA, Strasbourg, 3/12/07), aux étudiants de Licence Professionnelle des métiers de la santé (Faculté de médecine, Strasbourg, 6/02/08),
- le SPPPI était invité et présent aux réunions des CLIC Strasbourg "Cus-Nord" et "Drusenheim" respectivement tenues les 12/11/07 et 23/01/08.

Le 12 février 2008, l'APIAS, présidée par M. Daniel Bernard, a tenu l'Assemblée Générale annuelle et renouvelé son bureau pour trois ans.

Le 28 février 2008, le bureau du SPPPI a réuni la "Conférence" des présidents de commission en présence de M. Pierre Bois représentant le DRIRE.

Am 28. Februar 2008, fand in der DRIRE Elsass die Semestersitzung des Geschäftsbetriebsteam des SPPPI statt. Es wurden Termine der Sonderausschüssen festgelegt (siehe AGENDA).

Le 31 mars 2008, présentation du SPPPI Strasbourg-Kehl aux actualités d'Alsatic TV (Information: www.alsactic-tv.com).

Avis Spécial!

Notre souhait est de voir "SPI-journal" s'enrichir de vos réflexions et de vos apports pour devenir le reflet de la diversité des préoccupations des membres des divers collèges.... A bientôt dans nos

Ihnen als Leser und Mitglied des S3PI stehen die Zeilen unserer "Lettre d'Info." offen !... Warum nicht in der nächsten Nr.?